

Nom commercial: Terebinthina laricina

Numéro de la matière: 048100

Version: 6 / CH

Date de révision: 31.10.2022

remplace la version: 5 / CH

Date d'impression 31.10.22

## **RUBRIQUE 1: Identification de la substance/du mélange et de la société/l'entreprise \*\*\***

### **1.1. Identificateur de produit**

Terebinthina laricina

N° d'article 04810000

### **Numéro d'enregistrement \*\*\***

No. CE: 289-987-9

No. CAS 90046-19-8

### **1.2. Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées**

#### **Utilisation de la substance/préparation**

Production de produits pharmaceutique, Couleurs, industrie, Production de produits cosmétique

### **1.3. Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité**

#### **Adresse/fabricant**

Hänseler AG

Industriestrasse 35

9100 Herisau

No. de téléphone 0041 (0)71 353 58 58

Adresse email de la

personne

responsable pour

cette FDS

### **1.4. Numéro d'appel d'urgence**

Switzerland :145 / Abroad +41 (0)44 251 51 51

## **RUBRIQUE 2: Identification des dangers \*\*\***

### **2.1. Classification de la substance ou du mélange**

#### **Classification (règlement (CE) no 1272/2008) \*\*\***

Classification (règlement (CE) no 1272/2008)

Skin Irrit. 2 H315

Eye Irrit. 2 H319

Skin Sens. 1 H317

STOT SE 3 H335

Aquatic Acute 1 H400

Aquatic Chronic 1 H410

Flam. Liq. 3 H226

Produit classé et étiqueté d'après le règlement (CE) no 1272/2008.

Pour l'explication des abréviations voir section 16.

### **2.2. Éléments d'étiquetage**

#### **Étiquetage selon le règlement (CE) no 1272/2008**

#### **Pictogrammes de danger \*\*\***



Nom commercial: Terebinthina laricina

Numéro de la matière: 048100

Version: 6 / CH

Date de révision: 31.10.2022

remplace la version: 5 / CH

Date d'impression 31.10.22

**Mention d'avertissement \*\*\***

Attention

**Mentions de danger \*\*\***

H315	Provoque une irritation cutanée.
H319	Provoque une sévère irritation des yeux.
H317	Peut provoquer une allergie cutanée.
H335	Peut irriter les voies respiratoires.
H410	Très toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.
H226	Liquide et vapeurs inflammables.
H400	Très toxique pour les organismes aquatiques.

**Conseils de prudence \*\*\***

P210	Tenir à l'écart de la chaleur, des surfaces chaudes, des étincelles, des flammes nues et de toute autre source d'ignition. Ne pas fumer.
P273	Éviter le rejet dans l'environnement.
P280	Porter des gants de protection/des vêtements de protection/un équipement de protection des yeux/du visage.
P305+P351+P338	EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX: rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer.
P333+P313	En cas d'irritation ou d'éruption cutanée: consulter un médecin.
P501.3	Éliminer en accord avec les réglementations locales et nationales.
P233	Maintenir le récipient fermé de manière étanche.

**composants dangereux déterminants pour l'étiquetage (règlement (CE)1272/2008)**

contient \*\*\* Larch, Larix decidua, ext.

**2.3. Autres dangers**

Le produit est combustible. Éviter le contact avec la peau, les yeux et l'ingestion. Lors de l'utilisation, formation possible de mélange vapeur-air inflammable/explosif.

**RUBRIQUE 3: Composition/informations sur les composants \*\*\*****Caractérisation chimique**

Baume résine purifié du mélèze (Larix decidua Miller)

**Composants dangereux \*\*\*****Larch, Larix decidua, ext.**

No. CAS	90046-19-8		
No. EINECS	289-987-9		
Concentration	>=	50	%
Classification (règlement (CE) no 1272/2008)			
	Aquatic Acute 1		H400
	Aquatic Chronic 1		H410
	Eye Irrit. 2		H319
	Flam. Liq. 3		H226
	Skin Irrit. 2		H315
	Skin Sens. 1		H317
	STOT SE 3		H335

**RUBRIQUE 4: Premiers secours****4.1. Description des premiers secours****Indications générales**

Nom commercial: Terebinthina laricina

Numéro de la matière: 048100

Version: 6 / CH

Date de révision: 31.10.2022

remplace la version: 5 / CH

Date d'impression 31.10.22

Si la personne est inconsciente, placer en position de récupération et faire appel à un médecin.

**En cas d'inhalation**

Assurer un apport d'air frais. Eloigner de la zone de danger les personnes contaminées par le produit. Eventuellement apport d'oxygène. Conduire chez le médecin.

**En cas de contact avec la peau**

Laver immédiatement à l'eau et au savon et rincer bien. En cas d'irritation persistante de la peau, consulter un médecin.

**En cas de contact avec les yeux**

Laver abondamment avec de l'eau douce et propre en maintenant les paupières écartées et faire appel à un médecin.

**En cas d'ingestion**

Ne pas faire vomir. Rincer soigneusement la bouche avec de l'eau. Faire boire beaucoup d'eau par petites gorgées. Demander aussitôt l'avis d'un médecin. Ne jamais rien faire ingérer à une personne inconsciente.

**RUBRIQUE 5: Mesures de lutte contre l'incendie****5.1. Moyens d'extinction****Moyen d'extinction approprié**

Eau pulvérisée, Mousse, Produits extincteurs en poudre, Dioxyde de carbone

**Moyens d'extinction non-appropriés**

Jet d'eau

**5.2. Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange**

Dioxyde de carbone (CO<sub>2</sub>); Oxyde de carbone (CO); Eau; En cas d'incendie, libération de gaz de semipyrogénation nocifs pour la santé et qui deviennent explosifs au contact de l'air. Suie

**5.3. Conseils aux pompiers****Equipements spéciaux pour la protection des intervenants**

Utiliser un appareil respiratoire autonome.

**RUBRIQUE 6: Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle****6.1. Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence**

Tenir à l'écart des sources d'ignition. Veiller à assurer une aération suffisante. Eviter la contamination de la peau, des yeux et des vêtements. Ne pas inhaler les vapeurs.

**6.2. Précautions pour la protection de l'environnement**

Ne pas jeter les résidus à l'égout. En cas d'écoulement du produit dans les canalisations d'égout, informer immédiatement les autorités compétentes.

**6.3. Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage**

Ramasser avec un produit absorbant (par ex. sable, Kieselguhr, liant universel). Transporter sur le site de récupération ou d'élimination dans des récipients appropriés.

**RUBRIQUE 7: Manipulation et stockage \*\*\*****7.1. Précautions à prendre pour une manipulation sans danger****Conseils pour une manipulation sans danger**

Prendre des mesures de précaution contre les décharges électrostatiques. Tenir à l'écart des sources d'ignition. Préparer un extincteur. Assurer une bonne aération des locaux, éventuellement procéder à une aspiration sur le lieu de travail. Il est interdit de fumer, manger et boire dans les locaux où la préparation est utilisée.

Nom commercial: Terebinthina laricina

Numéro de la matière: 048100

Version: 6 / CH

Date de révision: 31.10.2022

remplace la version: 5 / CH

Date d'impression 31.10.22

## 7.2. Conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités

### Température de stockage recommandée

Valeur 15 - 25 °C

### Exigences concernant les aires de stockage et les conteneurs

Conserver les récipients hermétiquement fermés, à l'abri de l'humidité. Aire de stockage dotée d'une bonne aération. Conserver à l'écart de toute source d'ignition.

### Précautions pour le stockage en commun

Ne pas stocker en commun avec: Agents d'oxydation

### Classes de stockage \*\*\*

Classe de stockage d'après TRGS 510	3	Liquides inflammables
Classe de stockage (Suisse)	3	Liquides inflammables

## RUBRIQUE 8: Contrôles de l'exposition/protection individuelle

### 8.2. Contrôles de l'exposition

#### Mesures d'ordre technique / Mesures d'hygiène

Conserver à l'écart de toute source d'ignition. Veiller à une ventilation adéquate. Éviter le contact avec la peau et les yeux. Tenir un dispositif de rinçage pour les yeux à disposition.

#### Protection respiratoire - Note

En cas de ventilation insuffisante, porter un appareil respiratoire approprié.

#### Protection des mains

Gants (résistants aux solvants)  
La protection des mains doit se conformer EN 374.

#### Protection des yeux

Lunettes assurant une protection complète des yeux

#### Protection du corps

Vêtement de travail couramment utilisés pour travaux chimiques.

#### Contrôle de l'exposition de l'environnement

Ne pas déverser dans les égouts ni dans les cours d'eau.

## RUBRIQUE 9: Propriétés physiques et chimiques \*\*\*

### 9.1. Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

<b>Etat</b>	liquide, visqueux
<b>Couleur</b>	jaune à brunâtre
<b>Odeur</b>	odeur de thérébenthine

#### valeur pH

Remarque Non applicable

#### point initial d'ébullition et intervalle d'ébullition

Remarque N'est disponible

#### Point d'éclair

Valeur env. 50 à 58 °C

#### inflammabilité (solide, gaz)

Non applicable

#### Pression de vapeur

Remarque non déterminé

#### Densité

Nom commercial: Terebinthina laricina

Numéro de la matière: 048100

Version: 6 / CH

Date de révision: 31.10.2022

remplace la version: 5 / CH

Date d'impression 31.10.22

Valeur	env.	1.02	à	1.03	g/cm <sup>3</sup>
température		20	°C		
méthode		DIN 53217			

**Hydrosolubilité**

Remarque insoluble

**solubilité(s) \*\*\***

éthanol

**RUBRIQUE 10: Stabilité et réactivité****10.4. Conditions à éviter**

La chaleur. Flammes. Conserver à l'écart de toute source d'ignition et de chaleur.

**10.5. Matières incompatibles**

Des agents d'oxydation forts

**10.6. Produits de décomposition dangereux**

Oxyde et dioxyde de carbone, Pas de produit de décomposition dangereux connu si les prescriptions de manipulations sont respectées. Suie

**RUBRIQUE 11: Informations toxicologiques****11.1. Informations sur les effets toxicologiques****Corrosion/irritation cutanée**

évaluation légèrement irritant

Remarque Le contact fréquent et prolongé du produit avec la peau peut provoquer des irritations et le dégraissage.

**lésions oculaires graves/irritation oculaire**

évaluation légèrement irritant

**sensibilisation**

Remarque Peut entraîner une sensibilisation par inhalation.

**Expériences issues de la pratique**

risque d'affections hépatiques et rénales. Peut entraîner une sensibilisation par inhalation et par contact avec la peau. L'inhalation des vapeurs du produit peut causer des maux de tête, la somnolence et l'étourdissement. le produit est irritant pour les muqueuses.

**RUBRIQUE 12: Informations écologiques****12.2. Persistance et dégradabilité****Biodégradabilité**

Remarque Le produit est biodégradable.

**12.6. Autres effets néfastes****Information supplémentaire sur l'écologie**

Des données écotoxicologiques ne sont pas disponibles dans cette sous-section pour le produit lui-même.

**RUBRIQUE 13: Considérations relatives à l'élimination****13.1. Méthodes de traitement des déchets****Déchets de résidus**

Code de déchets CEE 02 01 07 déchets provenant de la sylviculture

Nom commercial: Terebinthina laricina

Numéro de la matière: 048100

Version: 6 / CH

Date de révision: 31.10.2022

remplace la version: 5 / CH






Date d'impression 31.10.22

Eliminer en accord avec les réglementations locales et nationales.

**Emballages contaminés**

Eliminer comme le produit non utilisé.

**RUBRIQUE 14: Informations relatives au transport \*\*\***

	Transport terrestre ADR/RID ***	Transport maritime IMDG/GGVSee ***	Transport aérien ***
Code de restrictions en tunnels	D/E		
14.1. Numéro ONU	2319	2319	2319
14.2. Désignation officielle de transport de l'ONU	HYDROCARBURES TERPENIQUES, N.S.A. (Larch, Larix decidua, ext.)	TERPENE HYDROCARBONS, N.O.S. (Larch, Larix decidua, ext.)	TERPENE HYDROCARBONS, N.O.S. (Larch, Larix decidua, ext.)
14.3. Classe(s) de danger pour le transport	3	3	3
Carte pour désignation du danger			
14.4. Groupe d'emballage	III	III	III
Quantité limitée	5 l		
Les catégories de transport	3		
14.5. Dangers pour l'environnement	 environnement		

**RUBRIQUE 15: Informations relatives à la réglementation \*\*\*****15.1. Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement****Classe de contamination de l'eau (Allemagne) \*\*\***

Classe de contamination de l'eau (Allemagne)      WGK 2

Remarque      Derivation of WGK according to Annex 1 No. 5.2 AwSV

**RUBRIQUE 16: Autres informations****Informations complémentaires**

Les modifications importantes par rapport à la version précédente de la présente fiche de données de sécurité sont marquées par : \*\*\*

Ces indications sont fondées sur l'état actuel de nos connaissances, mais ne constituent pas une garantie quant aux propriétés du produit et ne donnent pas lieu à un rapport juridique contractuel.

Nom commercial: Terebinthina laricina

Numéro de la matière: 048100

Version: 6 / CH

remplace la version: 5 / CH

Date de révision: 31.10.2022

Date d'impression 31.10.22